



TEXTE ADOPTE n° **386**
« Petite loi »

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2004-2005

10 février 2005

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation du traité international
sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation
et l'agriculture (ensemble deux annexes).*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté
par le Sénat, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : **250** (2003-2004), **18** et T.A. **26** (2004-2005).

Assemblée nationale : **1916** et **2018**.

Article unique

Est autorisée l'approbation du traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, signé à Rome le 6 juin 2002, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 février 2005.

Le Président,
Signé : Jean-Louis DEBRÉ

Texte adopté n° 386 – Projet de loi autorisant
l'approbation du traité international sur les ressources
phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (texte
définitif)

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 1916.